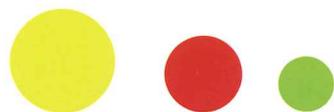




Communauté
de Communes de
Pont-Audemer



Station d'Épuration des eaux usées de la Communauté de Communes de Pont-Audemer



STATION D'ÉPURATION
de la
Communauté
de Communes de
Pont-Audemer

BUREAUX ↑

PARKING VISITEURS →

Une station d'épuration pour votre environnement

Située sur la commune de Pont-Audemer, la station de traitement des Eaux Usées de la Communauté de Communes de Pont-Audemer a une capacité de 29 000 EqH. Réalisée avec un important souci d'intégration au paysage, de choix de matériaux adaptés, elle dispose d'un traitement complet des eaux mais aussi d'un traitement des boues, de l'air et devient donc aujourd'hui un parfait exemple de respect et de protection de son environnement.

La Filière eau

Au cours des différentes étapes de ce traitement, l'eau va être séparée des polluants en suspension, de plus en plus fins, puis des pollutions dissoutes.

- **Le dégrillage** permet de retirer de l'eau brute les déchets flottants de taille supérieure à 10 mm,
- **Le dessablage/déshuilage** débarrasse simultanément l'eau des résidus les plus lourds (sables) et des flottants (graisses),
- **Le traitement biologique**, phare de la filière de traitement, consiste à abattre les pollutions carbonées, azotées et phosphorées. Il comprend :
 - Une zone anaérobie pour le traitement biologique du phosphore,
 - Une zone sans oxygène dédiée à l'élimination des nitrates (anoxie),
 - Un chenal d'oxydation pour l'élimination de la pollution carbonée et azotée,
- **La clarification** permet de séparer l'eau traitée des boues. L'eau traitée retourne alors dans la Risle, après avoir subi des analyses de contrôle de la qualité des eaux et être passée par le canal de comptage. Les boues, quant à elles, vont subir un traitement spécifique,
- **Un bassin tampon** permet, en cas d'évènements pluvieux importants, de stocker les premières eaux pluviales, chargées en pollution. Elles subiront ensuite le traitement complet dès que le débit de la station aura baissé.



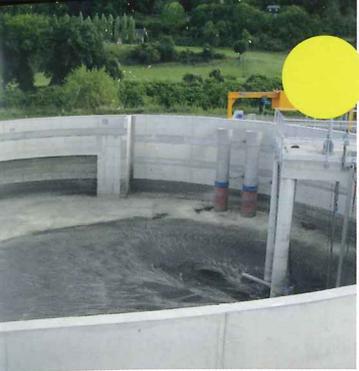
Le traitement des boues

À la sortie du traitement des eaux, la teneur en eau des boues est très élevée. Pour pouvoir les stocker ou les transporter plus facilement, le traitement consiste à réduire au maximum leur teneur en eau.

- **Centrifugation** : les boues extraites tout au long du traitement sont envoyées vers des centrifugeuses, pour diminuer leur teneur en eau et les épaissir. On obtiendra une siccité (sécheresse) de 21% (210 grammes de boues par litre).

- **Chaulage** : en prévision de leur stockage et afin de réduire la fermentescibilité des boues, les boues vont ensuite être mélangées à de la chaux. Les boues vont alors être stockées jusqu'à la période de l'année propice pour les valoriser en agriculture, c'est à dire les épandre dans les champs.

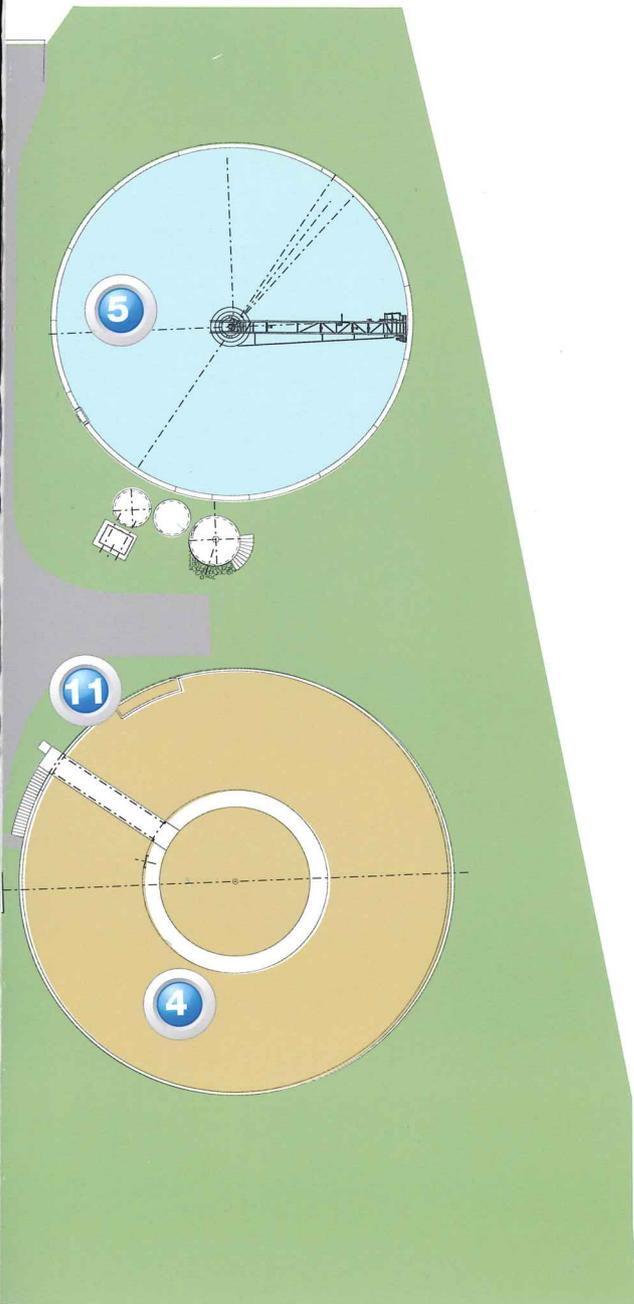
L'eau récupérée tout au long de ce traitement est renvoyée en tête de station pour être traitée.



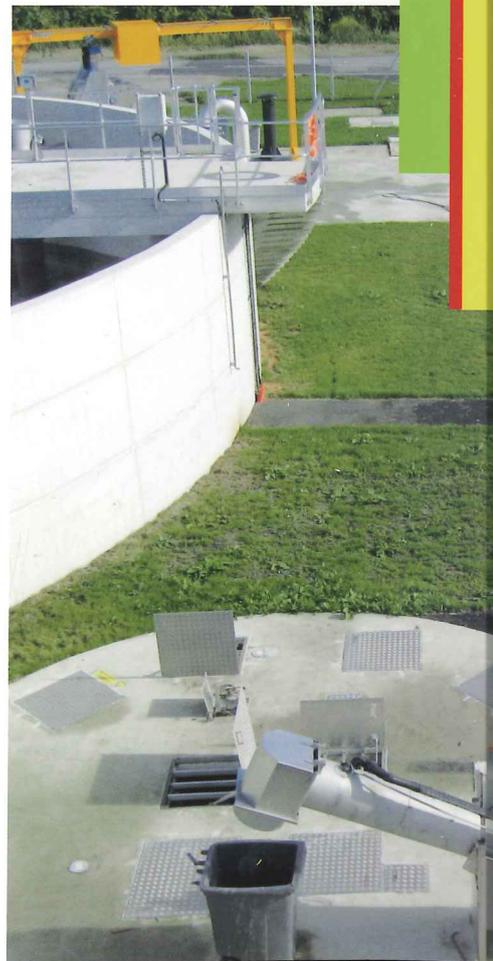
Les traitements spécifiques

La Station de Pont-Audemer permet de recueillir et de traiter séparément différents types d'effluents. Chacun sera traité à part pour y subir le traitement le mieux adapté :

- **Les refus de dégrillage** : compactés puis ensachés, ils rejoindront les ordures ménagères
- **Les eaux de pluie** : responsables de pics de pollution, en nettoyant les surfaces imperméables, elles sont dirigées vers un « bassin d'orage » (2 200 m³) pour stockage. Elles seront ensuite traitées progressivement.
- **Les matières de vidange** : collectées, elles sont ensuite traitées dans une unité annexe adaptée pour un traitement spécifique (dégrillage rotatif), puis restituées vers le traitement biologique.
- **Le traitement des matières de curage** (sable, produits récupérés dans les réseaux ou collectés dans la station) : séparés, ils subissent chacun un traitement spécifique qui leur permettra d'être partiellement réutilisé.
- **Les graisses**, un traitement biologique spécifique les transforme en un mélange d'eau et de boues, elles réintègrent ensuite la filière de traitement.



- 1 Dégrillage des eaux brutes
Poste de relevage
- 2 Bassin d'orage
- 3 Prétraitement
- 4 Bassins biologiques
- 5 Clarificateurs
- 6 Canal de rejet
- 7 Surpresseur d'air biologique
- 8 Traitement des graisses
et des matières de vidange
- 9 Traitement des matières
de curage et des sables
- 10 Traitement des boues
- 11 Chlorure ferrique
- 12 Laboratoire
- 13 Chaux



Edito

La protection de l'environnement est une valeur essentielle de notre société moderne. Les règles du traitement des eaux usées ont évolué de façon significative ces dernières années.

La Communauté de Communes de Pont-Audemer a décidé la construction d'un équipement répondant aux nouvelles normes de traitement. Ce projet est le fruit de réflexions et d'études menées pendant plusieurs années, tant de la part des élus que des bureaux d'études qui les assistaient. Cette station représente en effet un lourd investissement pour la Communauté de Communes de Pont-Audemer et ses habitants.

Cet ensemble a pour objectif d'améliorer la qualité du traitement de nos eaux usées, d'assurer cette qualité tout au long de l'année y compris lors des pics touristiques qui font notre richesse, et cela avec un respect permanent de notre environnement et des normes qui nous sont imposées à cet égard.

De plus, sa capacité de traitement de 29 000 équivalent habitant par temps sec permet une poursuite de notre développement.

Ce chantier aura duré environ deux ans et aujourd'hui le résultat semble à la hauteur de notre ambition. Pour cela, nous tenons particulièrement à remercier les personnes qui ont œuvré à cette réalisation.

Longue vie à cette station.



Daniel Bussy
*Vice-président en charge
de l'assainissement*
Maire de Fourmetot



Michel Leroux
*Président de la Communauté
de communes de Pont-Audemer*
Maire de Pont-Audemer





Financements

L'agrandissement de la station d'épuration de Pont Audemert s'inscrit dans un programme prévisionnel pluriannuel de travaux d'assainissement, issu du schéma directeur d'assainissement.

Montant total
des travaux : **7 160 433 €**

Agence de l'Eau  **49%**
3 508 612 €

Conseil Général de l'Eure  **23%**
1 646 899 €

Communauté des Communes  **28%**
2 004 922 €

Capacité : 29.000 équivalents habitant
Volume moyen journalier : 4 500 m³/j

Volume max. temps de pluie : 6 700 m³/j

Débit de pointe temps sec : 323 m³/h

Débit maximum : 500 m³/h

Débit bassin d'orage : 3 000 m³/h

Qualité de l'eau en sortie
(teneur maximum) :

MES	: 35 mg/l (24h)
DBO	: 25 mg/l (24h)
DCO	: 125 mg/l (24h)
N-NGL	: 15 mg/l (annuelle)
PT	: 2 mg/l (annuelle)

Maître d'ouvrage



Maîtres d'œuvre



Réalisation

